



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 25 AVRIL 2026



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2026

Le Conseil d'Administration de votre Fédération vous propose les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président propose d'adopter le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2025, dont la copie a été remise à tous les adhérents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir lu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur ce rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir adopté le rapport de gestion du Conseil d'Administration et entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée se prononce sur le bilan et sur le compte de résultat 2024 – 2025 mis à disposition de chaque adhérent et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, l'Assemblée est sollicitée pour affecter le résultat de l'exercice 2024 – 2025, soit – 681 459.64 € en report à nouveau.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2026 – 2027, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président propose deux solutions de taxe territoriale pour compléter le financement, par massif cynégétique, des dégâts agricoles causés par le grand gibier. Cette solution est soumise au vote :

SOLUTION 1 : Taxes territoriales réelles, avec report du restant dû sur le calcul de la taxe territoriale N+1

SOLUTION 2 : Taxes territoriales avec une solidarité à 1 €, plafonnées à 11 €, sans report du restant dû sur le calcul de la taxe territoriale N+1

Chaque membre dispose dans son dossier des tableaux récapitulatifs de ces taxes par massif.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale pour la saison 2026 – 2027.

Il résulte des dispositions de l'article L 426-5 du code de l'environnement et de l'article 3 (27) des statuts de la Fédération que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe les montants des participations à l'indemnisation des dégâts de gibier qui peuvent être modulés en fonction des espèces de gibier, du sexe, des catégories d'âge, des territoires de chasse ou unités de gestion.

L'Assemblée Générale, ayant défini le montant des participations territoriales qui sera appliqué pour la saison 2026 – 2027, donne délégation au Conseil d'Administration, pour cette même saison, d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion cette participation modulée.

Les chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion, visés par cette modulation seront définis par le Conseil d'Administration selon la liste exhaustive de critères objectifs et / ou cumulatifs suivante :

- Critère N°1 :** Ne chasse pas assez fréquemment au regard des obligations du SDGC,
- Critère N°2 :** Ne participe pas à la prévention des dégâts (pose et entretien des clôtures) alors même que des dégâts sont récurrents à proximité du lot de chasse,
- Critère N°3 :** Applique des consignes de tir visant à freiner le prélèvement de certains animaux,
- Critère N°4 :** Génère manifestement des dégâts de façon récurrente,
- Critère N°5 :** Ne respecte pas le taux de 30 % des femelles adultes dans son tableau de chasse,
- Critère N°6 :** Prélève de façon récurrente un nombre d'animaux qui dépasse les préconisations du SDGC et ce, même si les animaux provenant du lot considéré génèrent des dégâts dans un périmètre éloigné (cas des lots en surdensité autour desquels les surfaces de clôtures sont importantes mais ne font que repousser les dégâts en périphérie),
- Critère N°7 :** Ne pratique pas l'agrainage conformément au SDGC et, plus particulièrement, n'agraine pas au printemps et en été ou ne respecte pas les surfaces ou les distances.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant pour la saison 2026 – 2027 de la part fixe de l'adhésion à 96 € et de la part variable à 0,44 € par hectare.

NEUVIEME RESOLUTION

Le Président propose à l'adoption de l'Assemblée Générale, pour la saison 2026 – 2027, les prix de bracelets suivants :

Bracelets SAI	40 €
Bracelets SAF	60 €
Bracelets CHI été, CHI et CHIJ	10 €
Bracelets CEM	150 €
Bracelets CEF	100 €
Bracelets CEIJ	75 €
Bracelets « ENCLOS »	10 €

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant du timbre fédéral pour la saison 2026 – 2027 à 96 €, sur le montant de la vignette temporaire proposée à 48 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire proposée à 24 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur les dates d'ouverture et de fermeture, pour la saison de chasse 2026 – 2027, formulées par le Conseil d'Administration, et qui ont été proposées à l'approbation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, avant d'être arrêtées par le Préfet.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2026 - 2032 qui sera approuvé sous toutes réserves par Monsieur le Préfet en été 2026. Chaque membre dispose dans son dossier des modifications apportés à l'ancien schéma. Le document dans sa totalité a été mis à disposition des adhérents sur le site internet de la Fédération.



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 avril à 9 heures, à l'espace Montrichard à PONT-A-MOUSSON, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle, sise, rue Pierre Adt à Atton, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, parue dans le journal d'annonces légales : « l'Est Républicain ».

Il est dressé une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, à son entrée dans la salle de réunion.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Patrick MASSENET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau de la Fédération est désigné comme Bureau de cette assemblée conformément aux statuts.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Un exemplaire des différentes éditions du journal d'annonces légales,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du Bureau,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la FDC54 au 30 juin 2024,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du C.R. de l'A.G. du 27 avril 2024,**
- **Rapport moral et de gestion,**
- **Bilan financier 2023-2024 et approbation des comptes correspondants,**
- **Affectation du résultat,**
- **Budget prévisionnel 2025-2026,**
- **Financement des dégâts : taxe à l'hectare, modulation de la taxe territoriale,**
- **Proposition des dates d'ouverture-fermeture pour la saison 2025-2026, du prix des cotisations et des bracelets,**
- **Compte-rendu de l'activité fédérale,**
- **Divers,**
- **Intervention de nos invités.**

L'Assemblée Générale se déroule entièrement sous le contrôle d'un huissier de justice. Un procès-verbal de constat a été dressé par Maître Benoît JODEL. Ce dernier atteste du bon déroulement de l'Assemblée Générale et de la tenue régulière des scrutins.

PREMIERE RESOLUTION

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 avril 2024, dont la copie a été remise à tous les adhérents participant à cette assemblée est adopté à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale adopte ce rapport moral à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée adopte à l'unanimité le bilan et le compte de résultat 2023 - 2024. Il est donné quitus de sa gestion au trésorier et au Conseil d'Administration.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, l'assemblée affecte à l'unanimité le résultat de l'exercice 2023 – 2024, soit 679 488.39 € en report à nouveau.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte à la majorité le budget prévisionnel 2025 - 2026, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent. Deux abstentions.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à 2 698 voix contre 35 voix en faveur de la deuxième solution proposée pour financer les dégâts, c'est-à-dire : taxes territoriales, initialement calculées, avec la réfaction de 2 € par hectare équivalent boisé et report du restant dû des massifs à 0 €, suite à la réfaction, sur le calcul de la taxe territoriale N+1.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la proposition du Président sur le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale pour la saison 2025 – 2026.

Il résulte des dispositions de l'article L 426-5 du code de l'environnement et de l'article 3 (27) des statuts de la Fédération que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe les montants des participations à l'indemnisation des dégâts de gibier qui peuvent être modulés en fonction des espèces de gibier, du sexe, des catégories d'âge, des territoires de chasse ou unités de gestion.

L'Assemblée Générale, ayant défini le montant des participations territoriales qui sera appliqué pour la saison 2025 – 2026, donne délégation au Conseil d'Administration, pour cette même saison, d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion cette participation modulée.

Les chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion, visés par cette modulation seront définis par le Conseil d'Administration selon la liste exhaustive de critères objectifs et cumulatifs suivante :

- Critère N°1 :** Ne chasse pas assez fréquemment au regard des obligations du SDGC,
- Critère N°2 :** Ne participe pas à la prévention des dégâts (pose et entretien des clôtures) alors même que des dégâts sont récurrents à proximité du lot de chasse,
- Critère N°3 :** Applique des consignes de tir visant à freiner le prélèvement de certains animaux,

Critère N°4 : Génère manifestation des dégâts de façon récurrente,

Critère N°5 : Ne respecte pas le taux de 30 % des femelles adultes dans son tableau de chasse,

Critère N°6 : Prélève de façon récurrente un nombre d'animaux qui dépasse les préconisations du SDGC et ce, même si les animaux provenant du lot considéré génèrent des dégâts dans un périmètre éloigné (cas des lots en surdensité autour desquels les surfaces de clôtures sont importantes mais ne font que repousser les dégâts en périphérie),

Critère N°7 : Ne pratique pas l'agrainage conformément au SDGC et, plus particulièrement, n'agraine pas au printemps et en été ou ne respecte pas les surfaces ou les distances.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité sur le montant pour la saison 2025- 2026 de la part fixe de l'adhésion à 94 € et de la part variable à 0,42 € par hectare.

NEUVIEME RESOLUTION

Les prix des bracelets pour la saison 2025 – 2026 sont adoptés à l'unanimité :

- 30 € bracelet SAI
- 60 € bracelet SAF
- 10 € bracelet chevreuil
- 150 € bracelet CEM
- 100 € bracelet CEF
- 75 € bracelet CEIJ

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur du montant du timbre fédéral pour la saison 2025 – 2026 à 94 €, sur le montant de la vignette temporaire à 47 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire à 23.50 € pour une durée de trois jours renouvelable deux fois.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2025 – 2026, tel que présenté ci-dessous :

DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES POUR LA SAISON 2025 – 2026

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
SANGLIER	01/06/2025	11/07/2025	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	12/07/2025	20/09/2025	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	21/09/2025	31/03/2026	En individuel ou en battue

CHEVREUIL	01/06/2025	20/09/2025	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	21/09/2025	28/02/2026	En individuel et en battue
CERF	01/09/2025	20/09/2025	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
CERF, BICHE et FAON	21/09/2025	03/10/2025	En individuel
	04/10/2025	28/02/2026	En individuel et en battue
LIEVRE	01/10/2025	31/12/2025	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	21/09/2025	01/11/2025	
PERDRIX ROUGE	21/09/2025	31/01/2026	
FAISAN	21/09/2025	31/01/2026	
LAPIN DE GARENNE	21/09/2025	28/02/2026	
RENARD	01/06/2025	20/09/2025	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	21/09/2025	28/02/2026	En individuel et en battue
BLAIREAU	21/09/2025	28/02/2026	
HERMINE	21/09/2025	28/02/2026	
PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE	21/09/2025	28/02/2026	
CORVIDES	21/09/2025	28/02/2026	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu

Signature du Secrétaire
Michel LORRAIN



Signature du Président
Patrick MASSENET



RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Cette année encore, les réunions préparatoires dans les divers lieux de réunion du département ont été très suivies et ont permis un dialogue direct avec vous, tous les sujets sont passés en revue et ces réunions m'apportent beaucoup. Sous l'impulsion du Directeur, Gaspard VAUTRIN, que je remercie, le fonctionnement interne de la FDC est maintenant bien en place. La réforme de la chasse française a entraîné de grandes modifications (gestion des plans de chasse, gestion des ACCA, dossiers éco contribution, fonctionnement de notre région cynégétique Grand-Est). Nous avons poursuivi le permis de chasser à 0 € avec beaucoup de succès. Nos rapports se sont améliorés avec les forestiers au sujet des cervidés et plus particulièrement avec l'ONF pour l'agrainage. La situation est calme avec les agriculteurs pour les dégâts de sangliers. Le travail avec l'ISNEA se poursuit pour conforter la chasse des migrateurs qui est violemment attaquée par les associations de soi-disant défense de l'environnement. La gouvernance de la région cynégétique fonctionne de manière harmonieuse et efficace, les dossiers sont nombreux et de grande qualité (ICE, plantations de haies, radar, « j'aime la nature propre », STOC etc...) grâce à une équipe motivée par un Directeur performant, Bruno HECKENBENNER. Avec toutes mes fonctions à la FNC au bureau en qualité de Vice-Président en charge du Pôle National Scientifique et du Sanitaire, cela représente beaucoup de travail mais cela est ma destinée, je ne me plains pas, je l'ai choisie.

FONCTIONNEMENT DE LA FDC

Dans le cadre de nos nouvelles missions découlant de la loi chasse du 24 juillet 2019, nous avons recruté Romuald GOLUCH pour aider nos sociétés à l'application du SDGC et aussi pour accomplir des missions de Police. Depuis le 1^{er} avril 2022, une seconde personne, Gilles MAUGICE, chasseur meurthe-et-mosellan du Pays Haut, l'assiste en plus de ses missions dans le Pays Haut. Mais cela était largement insuffisant car l'OFB s'est désengagé de nombre de ses missions de Police. Maintenant nous avons embauché deux autres agents (Tanguy GALLOIS et Benjamin LAGRUE) en complément et un dernier agent sera embauché prochainement pour parfaire notre service garderie.

Je sais de quoi je parle car je suis l'un des trois Administrateurs issus de la FNC à siéger au CA de l'OFB. Le temps de police est réduit à 40 % de l'ensemble du temps de travail des agents et le temps de police lié à la chasse est de 20 % de ces 40 % donc de 8 % mais nous semble toujours largement insuffisant et correspond à des missions de contrôle de la sécurité à la chasse et à des enquêtes relatives aux accidents de chasse. Cela n'est pas admissible pour nous, nous devons réagir et je vous l'avais expliqué à l'Assemblée Générale 2024 où vous avez voté la mise en place d'une cotisation garderie de 0,80 €/ha équivalent boisé afin de renforcer notre Police de la chasse.

J'ai différé le recouvrement de cette cotisation de deux années car la FDC a bénéficié d'une aide dégressive sur trois ans de l'Etat qui est maintenant terminée même si un solde de 10 M € est toujours dû au monde de la chasse.

Le dossier éco contribution est très intéressant pour la FDC et nos efforts portent essentiellement sur la biodiversité, la trame verte et bleue et le scientifique (ICE, comptage des oiseaux, STOC, SHOC etc...). Ce service scientifique composé de trois personnes et dirigé par Moana GRYSAN a gagné son autonomie financière, il ne pèse donc pas sur vos cotisations mais en revanche nous aide beaucoup pour la défense des espèces chassables.

Tous les jours, nous essayons d'optimiser le fonctionnement de la FDC au bénéfice de nos adhérents avec une réactivité sans cesse améliorée.

Nous apprécions particulièrement vos remarques qui nous servent à encore affiner notre fonctionnement. La vie de votre Fédération est visible sur notre site internet et sur Facebook ; nous les utilisons pour communiquer avec vous et recevoir vos diverses demandes.

La délivrance du permis de chasser est de mieux en mieux comprise avec l'utilisation d'internet notamment pour imprimer votre permis de chasser. Le contrat permettant de contracter une assurance RC directement donne satisfaction.

Nous mettons également beaucoup de moyens pour la mise en place des ICE (indicateurs de changements écologiques) sur les massifs à grands cervidés. Nous avons mis en place la gestion des cervidés par l'analyse du poids des faons, des relevés de consommation et des comptages de nuit.

Le service d'ingénierie et d'études dirigé par Moana GRYSAN fonctionne bien et se développe en direction de l'éducation à la nature et de tous les projets

éco contribution. Des projets sont en cours avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional et montrent l'étendue de nos compétences. Merci aux élus qui nous soutiennent.

La commercialisation du gibier est un véritable problème pour quelques dizaines d'adhérents, la FDC est sollicitée mais n'a pas de solution miracle. Nous avons mis en place trois centres de collecte à GYE, LUNEVILLE et BADONVILLER en plus du site d'ATTON. La FDC n'a pas vocation de s'occuper de la commercialisation du gibier. Cependant, il est évident que les quelques marchands de gibier profitent largement de la situation. Une réflexion est en cours au niveau de la FNC et de la FRC.

Je vous rappelle que tous les tirs d'été de brocards et tous les trophées de cerfs doivent être présentés lors de l'exposition des trophées comme prévu dans notre SDGC ; des sanctions seront prises en cas d'absence de présentation.

PETIT GIBIER SEDENTAIRE

La FDC a lancé un grand plan de repeuplement en faisans communs, la tâche est ardue mais les résultats sont encourageants grâce au travail d'un technicien spécialiste, Gilles MAUGICE. Il y a encore beaucoup de travail à faire en matière de piégeage et d'aménagement des territoires mais l'espoir est là. Il ne faudrait pas que le retour important du sanglier dans le pays Haut gâche cet élan.

Le reste du département est à la traîne, la gestion du petit gibier est bien plus difficile que celle du grand gibier, cela me désole, je vois de moins en moins de chasseurs possédant des chiens d'arrêt, animal nécessaire pour prendre du plaisir dans cette chasse.

APPLICATION DU SDGC

Je rappelle que ce schéma contient beaucoup d'avancées pour connaître les résultats de prélèvements du grand gibier, les dates de battues des différentes ACCA et sociétés. Il définit les conditions d'agraine avec précision et toutes les missions traditionnelles de votre Fédération.

Dernièrement, la FNC et les organisations professionnelles agricoles ont signé un accord national de réduction de 20 à 30 % des dégâts agricoles causés par

les sangliers. Cet accord a été approuvé par l'Etat et son application est terminée. Notre département est un bon élève et les objectifs prévus à trois ans ont été atteints. Nous avons aussi repris à notre compte quelques mesures de bon sens comme le tir des sangliers en plaine à l'approche ou à l'affût au moment des semis des mois d'avril et de mai. Je vous encourage à mettre en œuvre ces mesures avec entrain car il est nécessaire de tirer les sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts.

La FNC et l'ONF ont également signé une convention d'application de cet accord. Tout d'abord, l'ONF s'est engagé à respecter les contrats d'agraineage prévus dans les SDGC lors du renouvellement des contrats cynégétiques de ses lots de chasse et donc à autoriser l'agraineage linéaire toute l'année. Il n'y aura plus des chasseurs en forêt domaniale qui auraient des droits dévalués par rapport aux autres chasseurs, cela est une bonne chose en termes d'équité. Il y a aussi beaucoup d'autres mesures internes entre l'ONF et ses adjudicataires à négocier.

Notre schéma est à renouveler pour le mois de juillet 2026. De nombreuses réunions se sont tenues depuis un an et ont permis de dégager un consensus qui devrait être validé par un vote de la CDCFS de juin 2026 pour ensuite devenir applicable après la signature d'un arrêté de notre préfet. De notre côté, vous aurez à vous prononcer sur ce document au cours de cette assemblée générale, nous vous en présenterons les principales modifications.

SECURITE

Au niveau national, les accidents de chasse sont à un niveau historiquement bas cette année avec quatre accidents mortels dont trois auto-accidents, le maniement des armes est en cause. L'identification du gibier doit être certaine, ne pas tirer est un acte de chasse responsable, le tir fichant est obligatoire, l'environnement du tir doit être reconnu et assimilé.

Nous faisons le maximum pour améliorer encore la sécurité à la chasse, la formation décennale prévue par la loi est en place, plus de 80 % des chasseurs Meurthe-et-Mosellans l'a déjà suivie. La commission sécurité de la FDC est aussi fonctionnelle et nous traitons en temps réel toutes les déviances liées à la sécurité. Nous réfléchissons encore sur d'autres axes afin de mieux former nos chasseurs de tous âges, les Présidents d'ACCA et les Directeurs de battues.

LE PERMIS DE CHASSER A 0 €

Nous poursuivons l'opération « Permis de chasser à 0 € afin de stopper la décrue de nos adhérents voire de remonter la pente. Nous avons encore gagné quelques chasseurs cette année. Les résultats sont excellents, nous avons gagné des nouveaux chasseurs mais ils impliquent un investissement humain de la FDC très fort et je voudrais ici remercier le personnel et aussi souligner l'engagement des chasseurs bénévoles formateurs au permis de chasser. Quel plaisir pour moi de constater qu'il y a de nombreux chasseurs prêts à aider bénévolement leur Fédération.

Nous avons relancé la société de ball-trap du Vieux Canton qui exploitait auparavant le site de Blénod les Toul. Elle est désormais présidée par Michel LORRAIN et organise de nombreuses journées de tir aux pigeons d'argile. Nous espérons une présence massive des ACCA, des sociétés de chasse et de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle pour s'améliorer au tir au fusil de chasse et à la sécurité.

Nous avons conclu un accord avec le Cinétir de BRULEY afin de subventionner tous les chasseurs de notre département qui veulent améliorer leur tir et la maîtrise du fonctionnement de leur arme. Nous versons 40 €/chasseur au cinétir pour deux formations annuelles reconductible tous les ans.

GESTION DES SANGLIERS

Les prélèvements de sangliers de cette dernière saison de chasse sont encore en hausse de plus de 1300 têtes environ avec plus de 13 000 animaux prélevés auxquels il faut rajouter quelques centaines par les Louvetiers et surtout sûrement 2000 marcassins éliminés par les chiens en raison de naissances anormalement précoces, je m'en réjouis car cela était nécessaire et j'espère que cela sera suffisant pour revenir à un niveau plus raisonnable. L'objectif de 500 ha détruits négocié avec le monde agricole a été légèrement dépassé avec 550 ha détruits, nous devons rester vigilant dans certains secteurs où la SMT a été dépassée, il faut continuer nos efforts.

Les dégâts automnaux et hivernaux sont moins importants, espérons que cette tendance baisse au printemps et en été mais je sais aussi qu'il existe encore de belles densités de sangliers dans certains secteurs. Nous ferons le point au mois

de septembre et nous prendrons des mesures drastiques envers certaines sociétés si nécessaire.

La poursuite de l'agraineage toute l'année est obligatoire, des contrôles sont en cours, nous serons intransigeants. Personne dans le département n'a l'obligation d'agrainer mais ceux qui le demandent doivent le faire de manière régulière toute l'année.

Maintenant la chasse est ouverte toute l'année, il faut tuer les sangliers dans les cultures agricoles lorsqu'ils sont en train de commettre des dégâts.

Je porte une attention particulière envers les agriculteurs réservataires de leurs terres. Cela est leur droit mais ils doivent assurer la protection de leurs cultures et le tir des animaux s'y trouvant sous peine de se voir appliquer des abattements importants.

Nous allons revenir à un prix du bracelet sangliers de 40 € afin de faire baisser la taxe à l'hectare. Malgré le pessimisme de quelques chasseurs, les populations sont importantes et il va falloir être vigilant en les contenant encore. La FDC sera intraitable, aucune dérive ne sera acceptée.

Les chasseurs font preuve d'un bel esprit de responsabilité en tirant les sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts. Pour l'exercice 2025/2026, les tirs continuent en avril et mai dans les conditions définies dans l'accord national avec un arrêté préfectoral allégé uniquement dans les plaines pour les semis de printemps. Les sangliers seront bagués avec les bracelets restants, s'il en manque, vous pouvez vous adresser à la FDC et les prélèvements doivent être déclarés dans les 48H comme habituellement. En renfort, durant la période du 1^{er} avril au 31 mai, l'Administration a pris avec mon accord un arrêté départemental de tir de nuit des sangliers en faveur des Louvetiers, j'espère que les Louvetiers sauront en faire une application partenariale et intelligente, j'y veillerai.

Pour la saison 2026/2027, les tirs reprendront le 1^{er} juin dans les conditions habituelles, la chasse du sanglier est ouverte pour tous.

Je remercie également tous les chasseurs qui posent des clôtures autour des cultures sensibles mais il faut aussi que les agriculteurs implantant des cultures sensibles avertissent les chasseurs du lieu et de la période de semis.

La mesure de remboursement de 50 % du montant du bracelet du 1^{er} juin à l'ouverture générale pour tous les sangliers tués, quel que soit le mode de chasse, est toujours un succès. Cette mesure est reconduite pour cette saison comme celle du remplacement du bracelet pour tous les sangliers de moins de 20 kg non éviscérés. Pour le contrôle, une photographie de tous les sangliers sera demandée ainsi que les deux languettes du bracelet.

Enfin, soyez rassurés, nous aurons toujours des sangliers dans notre département mais les populations seront contenues à un niveau acceptable pour le monde agricole et le portefeuille des chasseurs.

Le dialogue est plus détendu avec les agriculteurs qui reconnaissent tous nos efforts.

Les efforts de diversification de la chasse sont en cours (voir le travail de l'ISNEA pour la connaissance et le dénombrement des oiseaux chassables ou non, la création de deux pôles de chasse au gibier d'eau, l'opération faisans).

Quant aux populations de cervidés, elles sont en baisse importante pour le chevreuil et à analyser scientifiquement en grands cervidés en raison de la réduction des dégâts dans certains massifs.

ISNEA

La reconnaissance d'ISNEA comme institut d'utilité scientifique lui permet de recevoir des dons ouvrant droits à une déduction fiscale de 66 %. Vous donnez 10 € cela vous coûte 3.33 €, je compte sur tous mais surtout sur les chasseurs de migrateurs, votre passion dépend pour partie des travaux d'ISNEA.

La station de comptage toutes espèces fonctionne toujours au mont Saint-Jean à SIVRY. Nos radars de dénombrement des oiseaux nous donnent des résultats très intéressants en termes de volume d'oiseaux et de méthodes de migration notamment l'altitude et les heures les plus propices au niveau de la région Grand-Est. Nos connaissances s'améliorent et notre ambition de devenir le partenaire incontournable de la Grande Région Est et de l'Etat se précise. Visitez le site internet de l'ISNEA et le site AERORAD de la FNC qui regroupe en temps réel toutes les données de nos quinze radars nationaux, vous découvrirez des analyses sérieuses et prometteuses.

FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE GRANDE REGION CYNEGETIQUE GRAND-EST

La réforme politique régionale a induit la réforme cynégétique régionale avec la mise en place d'une nouvelle grande région cynégétique composée de 10 départements avec trois modes de gestion différents (trois départements à loi locale, deux départements à ACCA obligatoire et cinq départements à chasse banale).

La politique nationale de la FNC fait bouger les lignes en définissant de nouvelles missions régionales et en y affectant des moyens notamment grâce à l'éco contribution.

La FRC Grand-Est s'est développée avec la dotation de la FNC qui lui a permis d'embaucher des spécialistes dans plusieurs domaines qui ne sont pas traités actuellement par les FDC. Il est essentiel d'éviter la redondance des missions.

La FRC vient de finaliser la mise en œuvre du nouveau plan radar sur trois ans financés pour moitié par la région politique, merci à la région et à Valérie DEBORD de son écoute et de son soutien indéfectible. Ce plan nous a permis d'installer quatre radars couvrant ainsi les principales voies de migration de notre région mais aussi de les exploiter.

Cette année, à l'initiative de la FNC, la FRC et notre département ont participé à l'opération « J'aime la Nature Propre » les 6, 7 et 8 mars avec d'autres partenaires. En Meurthe-et-Moselle, 37 sites ont participé à ce travail citoyen et plus de 110 m³ ramassé. L'opération sera reconduite l'an prochain avec un succès encore plus visible, nous y travaillerons. Merci à Lou MORYN, notre chargée de mission, pour sa maîtrise de l'opération. Nous avons encore augmenté les effectifs des participants cette année, il faut continuer dans cette voie

Je voudrais insister sur l'importance des missions régionales dans la structure actuelle de la chasse française, cette évolution est indispensable pour faire valoir nos vues, nos droits et notre détermination à faire évoluer la chasse.

POLITIQUE NATIONALE

Les attaques contre notre passion sont incessantes de la part des anti-chasse à tous les niveaux de la chasse plaisir (liste des espèces nuisibles, chasse des

oiseaux migrateurs, chasses traditionnelles, territoires de chasse, etc..). La connaissance des prélèvements des chasseurs est indispensable et le dispositif que nous avons mis en place dans notre département est étendu à tout le territoire national, vous devrez y répondre avant de valider votre permis de chasser.

Je serai toujours au côté de mon ami, Willy SCHRAEN pour l'aider et l'assister. Il rénove voire révolutionne la chasse avec de nombreuses réformes (permis de chasser national à 200 €, réforme des statuts, réflexion sur le petit gibier et les migrateurs, gestion des plans de chasse grand gibier et des ACCA par les FDC, éco contribution pour les dossiers techniques et scientifiques, sécurité à la chasse, réforme en cours de l'indemnisation des dégâts agricoles, communication à supports multiples, etc...). Mais surtout, il fait connaître et reconnaître la chasse à la société française, il est présent dans les débats sociétaux nationaux pour toujours défendre avec une pugnacité remarquable notre mode de vie et bien sûr le faire évoluer dans la société du 21^{ème} siècle. Chacun a pu découvrir son programme dans les revues spécialisées, sur le site internet de la FNC, sur son compte Facebook, les réformes sont en marche et permanentes.

Il est attaqué, menacé même de mort pour lui et sa famille, vilipendé mais il résiste encore et toujours avec une résilience totale. La chasse française n'a jamais eu la chance de disposer d'un Président national de la qualité de Willy SCHRAEN, c'est mon ami, j'en suis très fier. Sa compétence, son dévouement, son franc parler, sa vision à court, moyen et long terme sont des qualités rares. Nous devons tous le soutenir dans tous ses projets.

Enfin, au titre de ma présidence des instituts ISNEA et OMPO, j'ai été auditionné par le groupe chasse et pêche de l'Assemblée Nationale le 25 mars 2026 sur nos travaux scientifiques de connaissance des voies migratoires des oiseaux. Nos députés (Dominique VOYNET était présente) ont beaucoup appris de notre présentation et des débats qui ont suivi.

En conclusion, je tiens également à remercier les Présidents de GIC, d'ACCA, leurs conseils d'administration mais aussi tous les chasseurs qui travaillent sur le terrain, les Administrateurs de la FDC pour leur travail bénévole très important pour certains, qui donnent leur temps sans compter, le Directeur pour son implication dans la conduite de la Fédé et la gestion du personnel et tout notre personnel administratif et technique à qui je demande beaucoup. Je

voudrais aussi rappeler que je suis le Président de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle, adhérents à des GIC ou non, et que tous les chasseurs ont le droit de s'exprimer en réfutant la polémique stérile puis vient le temps de la démocratie où les choix retenus sont ceux de la majorité. Nous sommes des passionnés, nous pérenniserons la chasse par notre acharnement à la défense de notre passion pour toutes les espèces, tous les modes de chasse, en sauvegardant les espaces et en utilisant tous les temps d'ouverture de la chasse mais surtout en veillant au coût de la chasse qui doit être le plus bas possible car la Meurthe-et-Moselle est un département de chasse populaire.

Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Merci à tous de votre attention.

BILAN SIMPLIFIE AU 30.06.2025 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

	Exercice 23-24	Exercice 24-25		Exercice 23-24	Exercice 24-25
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Immobilisations incorporelles	596 885	596 885	Réserves de gestion	235 368	235 368
Immobilisations corporelles	1 017 719	876 111	Réserves immobilisées	338 571	338 571
			Report à nouveau	3 824 293	4 503 781
			Résultat de l'exercice	679 488	-681 460
	1 614 604	1 472 996		5 077 720	4 396 260
			<u>FONDS DEDIES</u>	135 895	340 450
			<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	60 225	74 962
			<u>DETTES ET REGULARISATIONS</u>		
Stock de matériels	46 582	55 744	Emprunts et dettes assimilées	22 653	21 320
Créances d'exploitation	550 094	1 032 114	Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières de placement	1 676 725	1 533 328	Fournisseurs et comptes rattachés	451 884	471 623
Disponibilités	2 910 356	2 504 861	Autres dettes	177 913	204 605
Charges constatées d'avance	158 910	254 407	Produits constatés d'avance	1 030 981	1 344 230
	5 342 667	5 380 454		1 683 431	2 041 778
<u>TOTAL ACTIF</u>	6 957 271	6 853 450	<u>TOTAL PASSIF</u>	6 957 271	6 853 450

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 30.06.2025

N° COMPTE	LIBELLE COMPTE	EXERCICE 2023-2024	EXERCICE 2024-2025
60	ACHATS	615 766 €	1 501 610 €
61	SERVICES EXTERIEURS	160 117 €	164 127 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	443 723 €	467 726 €
63	IMPOTS ET TAXES	104 641 €	117 141 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	868 569 €	941 356 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	353 066 €	287 359 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 589 €	2 817 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 512 €	13 820 €
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	345 011 €	547 627 €
	TOTAL DEPENSES	2 923 994 €	4 043 583 €
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 658 144 €	1 527 081 €
74	SUBVENTIONS	974 727 €	742 757 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	761 784 €	798 343 €
76	PRODUITS FINANCIERS	88 475 €	103 287 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 395 €	29 083 €
78	REPRISES SUR AMORT. & PROVISIONS	54 928 €	161 572 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES	41 029 €	- €
	TOTAL RECETTES	3 603 482 €	3 362 123 €
	RESULTAT	679 488 € -	681 460 €

BUDGET PREVISIONNEL 2026 - 2027

Intitulés comptes	Budget TOTAL		Budget Fonctionnement FDC		Budget Dégâts	
	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027
	60 - ACHATS	1 380 200	1 403 500	218 192	179 698	1 162 008
61 - SERVICES EXTERIEURS	183 600	182 000	135 608	125 459	47 992	56 541
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	518 100	482 000	298 200	272 100	219 900	209 900
63 - IMPOTS ET TAXES	64 320	104 200	44 520	59 800	19 800	44 400
64 - FRAIS DE PERSONNEL	1 022 300	968 700	654 272	507 504	368 028	461 196
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	329 300	300 900	102 500	89 100	226 800	211 800
66 - CHARGES FINANCIERES	2 600	3 400	2 600	3 400	0	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	10 000	0	10 000	0	0
68 - AMORTISSEMENTS ET PROV.	260 000	265 000	260 000	255 400	0	9 600
69 - IMPOTS	23 000	23 000	18 400	23 000	4 600	0
TOTAL DEPENSES	3 783 420	3 742 700	1 734 292	1 525 461	2 049 128	2 217 239
70 - PRODUITS D'EXPLOITATION	2 179 948	2 264 549	436 644	436 531	1 743 304	1 828 018
74 - SUBV. D'EXPLOITATION	315 000	322 000	235 000	322 000	80 000	0
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	662 155	921 018	662 155	801 991	0	119 027
76 - PRODUITS FINANCIERS	75 000	79 000	75 000	79 000	0	0
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	5 000	0	5 000	0	0
78 - REPRISES AMORT. ET PROVISIONS	0	0	0	0	0	0
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	57 200	0	57 200	0	0	0
TOTAL RECETTES	3 289 303	3 591 567	1 465 999	1 644 522	1 823 304	1 947 045
RESULTAT	-494 117	-151 133	-268 293	119 061	-225 824	-270 194

TAXES TERRITORIALES 2026 / 2027

N° MASSIF	Surface équivalente boisée	SOLUTION 1		SOLUTION 2
		REEL <u>AVEC</u> REPORT		1 € PLAFONNE A 11 € SANS REPORT
		Taxe hectare	Crédit reporté sur la saison 2027 / 2028	Taxe hectare
1	6 651	4,24		4,24
2	2 626	10,14		10,14
3	6 163	3,40		3,40
4A	5 103	2,12		2,12
4B	2 958	0,00	-3,35	0,00
5	3 013	0,00		0,00
6	7 869	5,41		5,41
7	5 681	1,45		1,45
8A	5 809	3,30		3,30
8B	5 618	8,72		8,72
9	7 523	5,37		5,37
11	8 812	6,15		6,15
12	9 499	4,06		4,06
13	4 943	3,30		3,30
14	6 886	2,06		2,06
15	10 053	5,20		5,20
16	7 920	3,58		3,58
17	9 854	7,62		7,62
18	2 556	5,24		5,24
19	2 651	5,55		5,55
20	2 548	6,81		6,81
21	3 524	8,18		8,18
22	4 994	2,35		2,35
24	7 156	6,91		6,91
25	2 373	0,00		1,00
26 / 27 / 28	24 837	2,63		2,63
29	3 331	5,83		5,83
30	5 753	4,57		4,57
31	5 789	12,78		11,00
32	3 103	10,05		10,05
33	384	0,00	-0,15	0,00
TOTAL	185 980			

NB : Les massifs 3, 4A, 4B, 5, 7, 19, 26/27/28 et 33 ont bénéficié pour le calcul du report de crédit de N-1 sur 2026/2027

DATES D'OUVERTURE ET FERMETURE PROPOSEES POUR 2026/2027

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
SANGLIER	01/06/2026	10/07/2026	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	11/07/2026	19/09/2026	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	20/09/2026	31/03/2027	En individuel ou en battue
	01/04/2027	31/05/2027	En individuel en plaine
CHEVREUIL	01/06/2026	19/09/2026	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	20/09/2026	28/02/2027	En individuel et en battue
CERF	01/09/2026	19/09/2026	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM
CERF, BICHE et FAON	20/09/2026	02/10/2026	En individuel
	03/10/2026	28/02/2027	En individuel et en battue
LIEVRE	01/10/2026	31/12/2026	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	20/09/2026	01/11/2026	
PERDRIX ROUGE	20/09/2026	31/01/2027	
FAISAN	20/09/2026	31/01/2027	
LAPIN DE GARENNE	20/09/2026	28/02/2027	
RENARD	01/06/2026	19/09/2026	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	20/09/2026	28/02/2027	En individuel et en battue
BLAIREAU	20/09/2026	28/02/2027	
HERMINE	20/09/2026	28/02/2027	
PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE	20/09/2026	28/02/2027	
CORVIDES	20/09/2026	28/02/2027	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu

SCHEMA 2026-2032 : Ce qui va changer...



La sécurité

ANGLE des 30° : Savoir les indiquer mais matérialisation non obligatoire

« Tout chasseur participant à une action de chasse collective au grand gibier doit être en mesure d'indiquer ou de matérialiser l'angle de 30 degrés par rapport à ses voisins de poste ou de tout bien, animal, objet ou construction. Les chasseurs qui le souhaitent pourront matérialiser cet angle. »



AGGREGATION Départementale
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SCHEMA 2026-2032 : Ce qui va changer...



Gestion du Sanglier

- Suppression des classements en vigilance et point noir
- Remplacement par des critères simples (prélèvement aux 100 hectares, Surface Maximum Tolérée, Fréquence de chasse) qui pourront entraîner des contraintes :
- Attributions de SAF
- Nombre de battues imposées
- Consignes interdites



AGGREGATION Départementale
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SCHEMA 2026-2032 : Ce qui va changer...



Gestion du Sanglier (suite)

SMT atteinte ou 80% de la SMT

Consignes de tir visant à préserver certaines classes d'âge ou de sexe interdites.

PRELEVEMENTS 7/100 HA lors de la saison précédente

ET/OU

150 % DE LA SMT DEGATS en septembre de l'année en cours

Lots peu ou pas chassés

- 30 % de SAF, photographie du bracelet apposé sur la laine parfaitement identifiable (dattes + bracelet spécifique femelle)
- Consignes de tir visant à préserver certaines classes d'âge ou de sexe interdites.
- Nombre de battues imposées en fonction de la surface

Fédération Départementale des
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SCHEMA 2026-2032 : Ce qui va changer...



Agrainage

- Maintien de l'agrainage en période de sensibilité des cultures, donc toute l'année en Meurthe-et-Moselle
- Agrainage interdit dans les massifs forestiers de moins de 80 hectares d'un seul tenant (sauf pierres à sel)

Fédération Départementale des
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SCHEMA 2026-2032 : Ce qui va changer...

Agrainage (suite)



Maintien de l'agrainage linéaire dans les mêmes conditions de distance aux plaines

Distance minimale de 50 mètres



Maintien de l'agrainage fixe dans les mêmes conditions de surface et de distance aux plaines

Interdiction des postes fixes en zones humides, pour éviter la création de bourbiers

Distances de 50 mètres des mares permanentes et cours d'eau



Goudron interdit à moins de 200 mètres des plaines et à moins de 100 mètres des mares permanentes et cours d'eau

Fédération Départementale
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SCHEMA 2026-2032 Ce qui va changer...

Les grands cervidés



- Disparition des CEM1 et CEM2 pour un **bracelet unique CEM**
- Instauration de **deux catégories** de coiffés pour les zones emblématiques (24, 25, 26, 27, 28 et 30) avec des pourcentages de réalisation imposés et lissés sur 2 ou 3 ans
- Maintien de la simplification des attributions pour les zones non emblématiques

Fédération Départementale
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ZONES DE PRESENCE EMBLEMATIQUES DU DEPARTEMENT

{24, 25, 26, 27, 28 et 30}

➤ La répartition des attributions est :

1/3 CEM – 20% (mortalité via braconnage ou brame)

Attributions réelles de 80% des 33% théoriques

1/3 CEF

1/3 CEIJ

Les attributions seront lissées sur plusieurs années et le reliquat de pourcentage de mâle attribué sera reporté à N+1

➤ Les mâles devront être prélevés en fonction de **DEUX** catégories avec des objectifs fixés sur **deux ou trois ans** :

■ **Catégorie 1** : cerfs de moins de 4 ans (à l'exception des cerfs empaumés au moins d'un côté), cerfs moines ou à pointes sur les deux merrains

■ **Catégorie 2** : cerfs de plus de 4 ans (ou cerf à empaimure de moins de quatre ans)

Fédération Départementale des
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ZONES DE PRESENCE EMBLEMATIQUES DU DEPARTEMENT (suite)

- Obligation de prélever **deux tiers** de l'attribution de mâles par les cerfs de la **catégorie 1**.
- Les prélèvements seront lissés sur 2 ou 3 ans si le plan de chasse ne le permet pas en un an.
- Le pourcentage peut être rattrapé en N+1 si erreur en N.
- En cas de récidive, un bracelet de cerf mâle sera remplacé par un bracelet de femelle.
- Si le minimum de biches n'est pas réalisé en N, un cerf sera remplacé par un bracelet de femelle en N+1.
- Le cerf mulet, ayant perdu ses bois sera considéré comme appartenant à la catégorie 2.

Fédération Départementale des
CHASSEURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

FÊTE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE



ENTRÉE GRATUITE
À PARTIR DE 10H

RESTAURATION SUR
PLACE LES MIDIS

EXPOSITION DES TROPHÉES
DE CERFS ET BROCARDS

TIR À L'ARC • GRAVURE SUR VERRE • APICULTEUR • ARMURIERS • PEINTRES
COUTELIERS • OBJETS EN BOIS • VÊTEMENTS DE CHASSE • TIR RÉALITÉ VIRTUELLE

SAMEDI 6 JUIN & DIMANCHE 7 JUIN 2026

RENDEZ-VOUS À ATTON

SAMEDI
INAUGURATION À 11H



SPECTACLES
ÉQUESTRES
TOUT AU LONG
DU WEEK-END



SAMEDI SOIR
REPAS DANSANT
AVEC ORCHESTRE
À 20H À LA FDC54
sur réservation

DIMANCHE
Animation de trompes
de chasse par le
Rallye Trompes de Lorraine
•
Rassemblement régional des
Sonneurs de Trompes de chasse
du Grand-Est
MINI-CONCOURS



Repas dansant

SAMEDI 6 JUIN 2026



Fédération des Chasseurs à Atton



À PARTIR DE 20H



Soirée dansante
animée par un orchestre !

Menu

*Pâté lorrain en viande de veau, mirabelles,
porc et foie gras*



*Travers de porc aux herbes, sauce BBQ
Râpé de pommes de terre Charlotte,
sauce tomate provençale, tambourin méridional*



Assiette fromagère



*Vacherin glacé vanille framboise,
compotée de fruits rouges*

PLACES LIMITEES !

Chèque de réservation à l'ordre de la FDC54

Date limite de réservation : 26 mai 2026

Infos et inscription auprès de Charlotte

→ 03 83 80 80 84 - cfonty@fdc54.com

30€
le menu